



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2019

Ordre du jour :

7500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020

7501 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019-2023

- Examen des avis du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'une série d'amendements parlementaires

*

Présents : M. Marc Angel remplaçant M. Yves Cruchten, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Eugène Berger remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Alex Bodry, M. Sven Clement, Mme Chantal Gary remplaçant M. François Benoy, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch remplaçant M. Franz Fayot, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

M. Etienne Reuter, Directeur de l'Inspection générale des finances (IGF)
Mme Patricia Vilar, du ministère de l'Intérieur

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. François Benoy, M. Yves Cruchten, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Roy Reding

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

Les membres de la Commission examinent le projet de lettre d'amendements (du projet de loi 7500) qui leur a été communiqué par email le 18 novembre 2019.

Le Directeur de l'IGF présente le contenu de l'amendement 1 portant sur l'article 33 du projet de loi.

L'amendement 1 est adopté à l'unanimité.

Le Directeur de l'IGF présente l'amendement 2 portant sur l'article 40 (article 41 initial) du projet de loi.

L'amendement 2 est adopté par 9 voix pour et 5 abstentions.

Le contenu de l'amendement 3, portant sur l'article 41 du projet de loi (initialement article 42 nouveau) a été discuté au cours de la réunion du 18 novembre 2019.

L'amendement 3 est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle qu'en raison de l'opposition formelle du Conseil d'Etat portant sur l'article 34 du projet de loi, cet article est supprimé. Le Conseil d'Etat en est informé dans la lettre d'amendements.

Suite à une intervention de M. Bodry, il est décidé de supprimer la moitié d'une phrase de l'alinéa expliquant que l'article 1^{er} du projet de loi ne doit pas être modifié suite à l'insertion de l'article 41.

Le Président ajoute que l'ensemble des propositions de modification du Conseil d'Etat sera repris dans le texte de loi.

Luxembourg, le 19 novembre 2019

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler